



fonds de commerce, il manque une vmc qui doit payer, locataire ou

Par **amelierolland**, le 13/11/2009 à 21:44

Bonjour,

Voici mon problème:

Je possède un fonds de commerce d'esthétique cosmétique, je loue donc les murs.

Il y a un fort souci d'humidité, puisque le local n'a qu'une ouverture sur le devant (la vitrine) et que les murs sont très anciens et mal entretenus.

J'ai eu d'énormes taches de salpêtres sur les murs que j'ai fait constater par huissier.

J'ai demandé une vmc ou une circulation d'air (car actuellement il n'y a rien), de son côté il m'ont demandé de mettre une grille d'aération à la vitrine (ce que j'ai exécuté), mais maintenant il m'exige d'installer une vmc

Donc voici ma question: a-t'il le droit de m'imposer d'installer une vmc, ne serait ce pas au propriétaire plutôt de le faire?

Je vous remercie cordialement de vos réponses